

Voyageurs vaccinés : l'abandon des tests aux frontières attendu le 16 février 2022.



FORMALITÉSFRANCE

Par Linda Lainé Le Fév 8, 2022

C'est une demande très forte des professionnels du voyage et des voyageurs. Le test Covid obligatoire pourrait ne plus être exigé d'ici quelques jours.



L'obligation de test est un frein à la mobilité internationale.

D'ici une semaine, le gouvernement va annoncer la fin des tests exigés à l'arrivée en France pour tous les voyageurs vaccinés contre le Covid-19, assure mardi BFMTV, citant le ministère des Affaires étrangères.

Qu'en est-il vraiment ? Nous avons à notre tour interrogé le Quai d'Orsay à ce sujet, en milieu de matinée. « Nous allons dans ce sens, comme l'a rappelé le ministre délégué au Tourisme Jean-Baptiste Lemoyne la semaine dernière, [nous répond une porte-parole du ministère](#). Mais à ce stade, nous n'avons rien de nouveau à partager. »

Il faut donc attendre le prochain conseil de défense sanitaire, mercredi 16 février, pour savoir si le gouvernement lève cette obligation de test au retour d'un pays situé en dehors de l'Union européenne (UE), ajoute-t-elle. Ce serait un levier pour faciliter la mobilité internationale de et vers la destination France. Mais ce n'est pas encore gravé dans le calendrier.

Jean-Baptiste Lemoyne favorable

[Jean-Baptiste Lemoyne plaide pour cet assouplissement](#). « Je me mobilise en interministériel pour que nous puissions au maximum assouplir ce dispositif, [indiquait-il la semaine dernière à L'Echo touristique](#). Parce que les tests à l'étranger peuvent être payants, parfois ils sont coûteux, et créent un stress supplémentaire dans le séjour. »

Le test PCR ou antigénique exigé au retour d'un voyage hors UE, par le gouvernement français, exaspère de nombreux acteurs du marché. [Plusieurs syndicats et autres organismes ont d'ailleurs demandé au gouvernement le retrait de l'obligation de test PCR](#)

[ou antigénique au retour](#) : les Entreprises du Voyage, le Syndicat des entreprises du tour-operating, le Helpdesk, le CDMV, la Fédération de l'aviation marchande (FNAM)...
Une mesure en place depuis le 4 décembre.

Depuis le 4 décembre 2021, [toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance.](#)

Seules exceptions : les personnes présentant un schéma vaccinal complet n'ont pas à fournir de test lorsqu'elles arrivent d'un État membre de l'UE, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

Depuis quelques jours, [différents pays assouplissent leurs conditions d'entrée sur le territoire](#). De l'Australie à la Grèce en passant par le Maroc, différentes destinations rouvrent leurs frontières aux visiteurs étrangers ou suppriment l'obligation de test Covid.